



Bordeaux, le 1^{er} juillet 2015

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale,

Pour le SE-UNSA, la formation initiale est un élément essentiel de la professionnalisation des futurs enseignants. Elle doit donc s'appuyer sur des équipes composées notamment de formateurs de terrain, intervenant dans les ESPE. Il s'agit là d'un point incontournable. Malheureusement, on constate aujourd'hui combien il est difficile pour l'Université, d'intégrer ces professionnels dans les cursus de formation des ESPE. Ainsi, le risque est grand de voir de nouveau poindre le reproche majeur fait par le passé aux IUFM, d'une formation uniquement basée sur les connaissances didactiques, ou épistémologiques, mais sans mise en œuvre opérationnelle. Les ESPE sont encore fragiles, en cours de construction. On ne rompt pas du jour au lendemain avec des habitudes solidement ancrées, accentuées par des pratiques et des conceptions qui font malheureusement encore, confondre autonomie et indépendance.

Au SE-UNSA, nous resterons vigilants au côté de nos jeunes collègues afin de leur garantir une année d'entrée dans le métier plus sereine que celle qui vient de se terminer.

Dans la circulaire de rentrée, la Ministre rappelle que les équipes doivent pouvoir s'appuyer sur une formation renouvelée et ambitieuse ainsi que sur des ressources de référence, opératoires, efficaces, actualisées. Quelle formation renouvelée et ambitieuse allez-vous pouvoir proposer pour notre département, car comme nous le dénonçons depuis plusieurs années la formation continue ne cesse de diminuer.

Nous souhaitons le retour des **stages consacrés à la maîtrise de la langue, une politique de formation départementale concernant d'une part le cycle 3 (CM1-CM2-6^{ème}), et d'autre part le cycle 1, autour de la mise en place des nouveaux programmes.**

Même si les parcours magistère permettent d'accroître et de diversifier l'offre de formation, il semble nécessaire de prévoir un temps de rencontre entre les

collègues afin de favoriser une culture partagée entre les différents cycles, de développer des enseignements interdisciplinaires et d'éviter le sentiment de solitude ressenti par de nombreux collègues.

Nous souhaiterions attirer votre attention sur la formation des directeurs. En effet, leurs missions et leurs responsabilités sont en constante évolution. Il nous paraît inconcevable que leur formation ne soit pas organisée en amont de leur prise de fonction comme le stipule l'article 5 du décret du 24 février 1989.

De même nous vous rappelons ces nouveaux directeurs doivent bénéficier de l'accompagnement d'un tuteur expérimenté durant leur première année d'exercice dans la fonction. Convaincu de l'intérêt de cette mesure, le SE-UNSA vous demande de la mettre en application dès la rentrée.

Pour le SE-UNSA
Cédrine Sancier